

Paris, le mercredi 12 décembre 2012

MODIFICATION DU RÈGLEMENT OUTDOOR POUR 2013

Le monde du Trial attendait que la FIM prenne des décisions en matière de réglementation et c'est désormais chose faite avec l'adoption de la règle du « non-stop » pour les épreuves outdoor (dans la zone, le pilote n'a pas le droit de marquer l'arrêt sous peine d'une sanction d'échec, il n'y a pas de temps imparti pour franchir la zone).

Dans un souci de cohésion, la Commission de Trial de la FFM a pour sa part décidé d'appliquer également cette nouvelle réglementation à partir de 2013. L'objectif du « non-stop » est de rendre le Trial plus dynamique.

En ce qui concerne le championnat de France et plus spécialement pour les catégories « Expert » et « Senior 1 » et avec la réglementation actuelle, beaucoup de terrains ne sont plus adaptés d'où, peut-être, l'une des difficultés à trouver de nouveaux organisateurs.

La commission de Trial de la FFM est consciente des changements importants que cette modification va occasionner (traçage de zones à adapter, observation des commissaires, nouvelles habitudes de pilotage pour les pilotes...).

La saison 2013 s'annonce donc comme une année de transition pour le Trial, les conclusions seront à tirer à la fin de celle-ci.

Le Service Communication